



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALES/16019  
30 septembre 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY  
OCT 1 1983

---

LETTRE DATEE DU 29 SEPTEMBRE 1983, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le 27 septembre 1983, Radio Bagdad a annoncé l'intention du Gouvernement baasite de l'Iraq de lancer des attaques contre des cibles situées en territoire iranien "qui ne seront pas de nature défensive et qui auront des effets négatifs sur le moral de l'ennemi tant d'un point de vue militaire que politique".

Comme l'expérience nous l'apprend, de telles déclarations de la part de l'Iraq révèlent l'intention du gouvernement de ce pays de reprendre les bombardements de zones résidentielles en Iran et le meurtre de civils innocents ou de détruire leurs foyers et leurs moyens de subsistance.

Une telle attitude criminelle à l'égard de civils iraniens constitue une caractéristique fondamentale du régime au pouvoir en Iraq et l'indifférence manifestée par la communauté internationale vis-à-vis des crimes contre l'humanité commis à maintes reprises par ce régime ne fait qu'encourager cette attitude.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Said RAJAIE KHORASSANI